



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de VILLABÉ

34 bis, Avenue du 8 mai 1945
91100 VILLABÉ

Téléphone : 01.69.11.19.75 - Télécopie : 01.60.86.29.53
contact@mairie-villabe.fr
www.villabe.fr

Villabé, le 28/05/2013

**COMPTE RENDU SUCCINCT
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 05 2013**

PRÉSENTS LORS DE LA SÉANCE :

Mme MAGGINI,
M.ACHIEPI, M. AUGUSTE, Mme BERGLAS, M. BERTAUX,
Mme BOUITIER, M. BOULY, Mme CAILLERET, M. CHICOINE,
Mme DA SILVA NOGUEIRA, M. DIRAT, M. DOUET, M. DUBOZ,
M.FAURE, M. FORLIVESI, Mme FRIMAN, Mme IUGHETTI, M. LAFON,
Mme MALLET, Mme RIEHL, Mme ROSSIGNOL, M.ROUZIC,
M.SEBASTIAN, Mme WIRTH.

ABSENTS A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE AYANT DONNÉ PROCURATION :

Mme CHAIGNEAU donne procuration à M. SEBASTIAN,
M. GRANGER donne procuration à Mme WIRTH.

ABSENTS A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE : M.BRUN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme CAILLERET est nommée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

La séance est ouverte à 19h05.

En préambule, Madame le Maire informe le Conseil Municipal du retrait de l'ordre du jour du point : 4.A- Régularisation de l'occupation d'un logement communal.

Madame le Maire précise que ce point est reporté au prochain conseil municipal.

Le Conseil Municipal,

- **Après en avoir délibéré,**

1. A l'unanimité - 26 voix POUR dont 02 par procuration - :
APPROUVE le compte rendu définitif du conseil municipal du 12 avril 2013.

2. PREND CONNAISSANCE des décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales, à savoir :

Décision n° ST ADM 09/2013 en date du 02/04/2013 :

Il est passé avec la société FSE, représentée par Mme MARHINO, sise 9 allée du Grand Foc – 91250 SAINTRY SUR SEINE, un contrat de maintenance pour les alarmes « incendie et intrusion » des bâtiments communaux. Le contrat d'une durée d'un an est conclu sur la base de 11 752,49€ TTC.

Décision n° RH 10/2013 en date du 18/04/2013 :

Il est passé avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France, représenté par son Président, Jean-François PEUMERY, sis 15 rue Boileau- 78000 Versailles, une convention pour l'élaboration d'une ou plusieurs étude(s) d'allocation pour perte d'emploi. L'intervention s'effectuera sur demande de la mairie de VILLABE. Elle sera facturée au tarif de 48,50€/h. Ce tarif est fixé pour 2013 par délibération du Conseil d'administration du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG).

Les décisions du Maire ci-dessus mentionnées peuvent être consultées, dans leur intégralité, en Mairie, dans le Recueil des Actes Administratifs.

3. Affaires financières

Mme Irène MAGGINI, Maire de VILLABE, donne la parole à M. Jean-Marie LAFON, Premier Maire Adjoint chargé des finances.

A- GARANTIE EMPRUNT « PIERRES & LUMIERES » – OPERATION 31 LOGEMENTS - 5 RUELLE AUX BRUNETS -

A la majorité des suffrages exprimés - 22 voix POUR dont 02 par procuration - 03 CONTRE (MM.DIRAT, FAURE, ROUZIC) - 01 ABSTENTION (M.DOUET) -

ACCORDE sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 3 884 740,00 € souscrit par « PIERRES & LUMIERES » et destiné à financer la construction de 31 logements locatifs sociaux situés au - 5 ruelle aux Brunets -.

B- GARANTIE EMPRUNT « PIERRES & LUMIERES » – OPERATION 10 LOGEMENTS - 5 RUELLE AUX BRUNETS -

A la majorité des suffrages exprimés - 22 voix POUR dont 02 par procuration - 03 CONTRE (MM.DIRAT, FAURE, ROUZIC) - 01 ABSTENTION (M.DOUET) -

ACCORDE sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 913 018,00 € souscrit par « PIERRES &

LUMIERES » et destiné à financer la construction de 10 logements locatifs sociaux situés au - 5 ruelle aux Brunets -.

Madame le Maire reprend la parole.

C- REVALORISATION DES TARIFS DU CIMETIERE COMMUNAL.

A la majorité des suffrages exprimés - 22 voix POUR dont 02 par procuration - 03 CONTRE (MM.DIRAT, FAURE, ROUZIC) - 01 ABSTENTION (M.DOUET) -

APPROUVE la revalorisation des tarifs de chaque catégorie de concessions au cimetière communal à compter du 1^{er} juin 2013.

D- FIXATION DES TARIFS POUR LA SOIREE DE LA ST SYLVESTRE ORGANISEE PAR LE SERVICE FETES ET CEREMONIES.

A l'unanimité des suffrages exprimés - 25 voix POUR dont 02 par procuration - 01 ABSTENTION (M.DOUET)

ADOpte les tarifs proposés par le service Fêtes et cérémonies pour la soirée de la Saint Sylvestre.

4. Affaires administratives

A- RETRAIT

B- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE DE MONSIEUR LE SENATEUR SERGE DASSAULT DANS LE CADRE DE L'INFORMATISATION DES GROUPES SCOLAIRES ARIANE ET JEAN JAURES.

A l'unanimité des suffrages exprimés - 25 voix POUR dont 02 par procuration - 01 ABSTENTION (M.DOUET) :

AUTORISE le Maire à solliciter la dite subvention auprès du Ministère de l'Intérieur au titre de la réserve parlementaire de Monsieur le Sénateur Serge DASSAULT.

C- CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT A GESTION COMMUNALE.

A l'unanimité des suffrages exprimés - 25 voix POUR dont 02 par procuration - 01 ABSTENTION (M.DOUET) :

AUTORISE le Maire à signer le projet de convention pour l'attribution de la subvention à la halte-garderie de la commune.

D- AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE PAR LA VILLE DE VILLABE A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION EVRY CENTRE ESSONNE POUR LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ELECTRICITE SUR LA CÔTE D'ORMOY A VILLABE.

A l'unanimité des suffrages exprimés - 25 voix POUR dont 02 par procuration - 01 ABSTENTION (M.DOUET) :

AUTORISE le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage par la ville de VILLABE à la Communauté d'Agglomération d'Evry Centre Essonne.

**E- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION «U.N.C. »
ANNEE 2013.**

A la majorité des suffrages exprimés - 25 voix POUR dont 02 par procuration - 01 ABSTENTION (M.DOUET) - :

DECIDE d'accorder une subvention de 100,00€ pour l'année 2013 correspondant à la contribution de VILLABE pour les manifestations commémoratives sur notre commune liées au devoir de mémoire.

F- PRESENTATION DES PROJETS PROPOSES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS.

A l'unanimité - 26 voix POUR dont 02 par procuration - :

AUTORISE le Maire à mettre en place les projets proposés par le Conseil Municipal des Enfants.

G- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

A l'unanimité des suffrages exprimés - 22 voix POUR dont 02 par procuration - 04 ABSTENTIONS (MM.DOUET, DIRAT, FAURE, ROUZIC) :

ACCEPTTE la création du poste d'agent de maîtrise à temps complet.

H- PORTER A CONNAISSANCE ARRETE PREFECTORAL.

PREND CONNAISSANCE de l'arrêté préfectoral autorisant la société GEODIS Logistics à exploiter sur le territoire de la commune de LISSES, des activités relevant de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

5. Questions orales

A- Questions des élus de la liste : Villabé Ensemble

➤ **01 : Indignés :**

Madame, le Maire, vous venez de faire retirer la régularisation des loyers de votre 1^{er} Maire adjoint en charge des finances de notre commune.

A l'occasion du dernier Conseil Municipal, nous avons proposé à l'ensemble des membres de notre Conseil une Motion relative à la transparence de nos actions et à l'exemplarité de notre comportement d' élu.

Nous comprenons aujourd'hui, les raisons de votre abstention.

Aujourd'hui, vous bafouez notre sens de l'honneur et de la probité. Vous bafouez tout ce que nous souhaitons mettre en valeur dans notre commune.

Lorsque nous avons proposé cette motion, nous n'imaginions pas que votre premier Maire adjoint délégué aux finances bénéficiait d'avantages tels que ceux découverts.

Il a fallu que circulent quelques tracts dénonciateurs. La nature et la forme de ces derniers sont dérangeantes c'est pourquoi nous n'avons rien publiés via nos moyens de communications. Nous vous aurions toutefois questionnés comme notre position nous y autorise.

Aujourd'hui, Madame le Maire, vous avez certainement le Droit et la jurisprudence avec vous, puisque Monsieur LAFON, sur les conseils de son avocat souhaite régulariser par soucis de « *transparence* » sa situation et que vous êtes d'accord avec cela.

Toutefois, 11 ans après ! Cela amène des questions relatives à la compétence ou bien à l'honnêteté en tout état de cause, à la Morale. Comment voulez-vous que nos concitoyens, pour qui la vie est de plus en plus difficile pour trouver un travail, un logement, puissent accepter cela ?

Ce qui nous oriente vers d'autres réflexions relatives à l'emploi au sein du personnel municipal et plus généralement d'une forme de clientélisme pratiquée de longue date.

Mais revenons au sujet qui nous intéresse :

Vous régulariserez certes, mais vous régulariserez à minima !

5 ans sur la base de 250€ et non 11 ans sur la base de 500€ ? (soit 15.000€ au lieu de 60.000€) Monsieur LAFON est-il donc en si grande difficulté pour qu'il puisse continuer à bénéficier des libéralités de notre communauté au détriment des Villabéens ?

Les montants que vous avez fixés sont non seulement arbitraires mais scandaleusement dérisoires

Avez-vous si peu de considération pour vos administrés ?

Par ailleurs, l'organisation pyramidale d'une commune telle que la nôtre laisse à penser que Vous étiez au courant.

Nous ne pouvons pas imaginer que vos services ne vous ai pas tenu informés de la chose qui est à considérer pour un élu de la république comme abus d'intérêt, un avantage injustifié, un délit

de favoritisme qui relève, lui du Pénal (*article 432-14*), sans parler des problématiques au regard du droit fiscal.

Votre note laisse entendre que la faute est cautionnée, du moins pardonnée. Nous considérons cela inacceptable.

C'est pourquoi, nous demandons, Madame le Maire votre démission ainsi que celle de votre premier Maire adjoint !

Au-delà de ce non-lieu, pardon de cette convention soumise à l'approbation du conseil, Madame le Maire qu'allez-vous faire?

Allez-vous démissionner Madame le Maire et demander aussi la démission de votre premier Maire adjoint ?

RÉPONSE :

Devenir calife à la place du calife !

Voilà donc tout ce qui vous anime Monsieur DIRAT dans les moments difficiles que traverse notre commune, en n'hésitant pas à surfer sur le caractère immonde de lettres anonymes dénonciatrices viles, couardes et abjectes.

J'aurais attendu, non pas du soutien, mais un peu plus de courage politique dans cette affaire qui touche l'ensemble du Conseil Municipal dont vous faites partie.

J'ai ma conscience pour moi et peux me regarder sans honte dans la glace tous les matins.

Car il n'y a pas de malhonnêteté ni même d'atteinte à la morale. Une négligence, sans doute et je suis prête à le reconnaître.

Pensez-vous que, dans le cas contraire, j'aurais proposé de régulariser publiquement la situation ?

Après, on peut débattre des conditions de cette régularisation et vous m'avez d'ailleurs fait des propositions à cet égard qui laissent entendre que vous n'y êtes pas opposé.

Au-delà des divergences politiques, j'en appelle à la solidarité du Conseil pour que Villabé ne soit pas pointée du doigt dans les médias à scandale tout simplement parce qu'il n'y a pas de scandale !

Nous reprendrons ce débat au Conseil de juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le Maire,
Irène MAGGINI

Le secrétaire de séance,
Yveline CAILLERET